

JORF n°0018 du 22 janvier 2009

Texte n°45

ARRETE

Arrêté du 16 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

NOR: MTST0901126A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, le ministre de l'agriculture et de la pêche, la ministre de la santé et des sports et le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du Gouvernement,

Vu le règlement (CE) n° 440/2008 de la Commission du 30 mai 2008 établissant des méthodes d'essai conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ;

Vu la directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 modifiant la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses afin de l'adapter au règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et instituant une agence européenne des produits chimiques ;

Vu le code du travail, notamment son article R. 4411-2 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1342-1 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1994 modifié relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels du 17 septembre 2008 ;

Vu l'avis de la Commission nationale d'hygiène et de sécurité du travail en agriculture du 23 octobre 2008,

Arrêtent :

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :

- Modifie Arrêté du 20 avril 1994 (V)
- Modifie Arrêté du 20 avril 1994 - Titre II : Informations à fournir dans le cadre... (V)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - Titre III : Conservation et exploitation des do... (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - Titre V : Dispositions finales. (Ab)
- Modifie Arrêté du 20 avril 1994 - art. 1 (V)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 10 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 11 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 12 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 13 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 14 (Ab)
- Modifie Arrêté du 20 avril 1994 - art. 15 (V)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 2 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 24 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 25 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 3 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 4 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 5 (Ab)
- Modifie Arrêté du 20 avril 1994 - art. 6 (V)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 7 (Ab)
- Abroge Arrêté du 20 avril 1994 - art. 9 (Ab)

Article 2

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - Annexes (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - Guide d'élaboration des fiches de données de sé... (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - art. 1 (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - art. 2 (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - art. 3 (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - art. 4 (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - art. 5 (Ab)
- Abroge Arrêté du 5 janvier 1993 - art. Annexe (Ab)

Article 3

Le directeur général de la prévention des risques, le directeur des affaires financières, sociales et logistiques, le directeur général du travail, le directeur général de la santé, le directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services et le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 2009.

Le ministre du travail, des relations sociales,

de la famille, de la solidarité
et de la ville,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général du travail,

J.-D. Combrexelle

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable

et de l'aménagement du territoire,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général

de la prévention des risques,

L. Michel

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des affaires financières,

sociales et logistiques,

F. de La Guéronnière

La ministre de la santé et des sports,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

D. Houssin

Le secrétaire d'Etat

chargé de l'industrie et de la consommation,

porte-parole du Gouvernement,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur général

de la compétitivité,

de l'industrie et des services,

L. Rousseau

Par empêchement du directeur général

de la concurrence, de la consommation

et de la répression des fraudes :

Le chef de service,

F. Amand